Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260303-DP_2026_020-DE

AGGLO
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026.020

Décision du Président
DP_2026_020 – LE FIL – Prestation annuelle de ménage 2026

Le Président,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement du FIL, il s'avère nécessaire de poursuivre le contrat de prestation de nettoyage du FIL avec l'entreprise ARHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération no 2020.089 du Conseil d'Agglomération en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER le devis de l'entreprise ARHES, pour un montant de 16 662,75 € hors taxes** ;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 03/03/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président délégué

BALLUAIS Michel

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION